Au fil de l'Abron ...

SAINT-ENNEMOND



Décembre 2011 - Numéro 22









Page I

Le mot du maire

Alors que nous avons terminé l'année 2010 avec le froid et la neige, cette fin d'année 2011 se contente d'un temps plus clément bien qu'un peu humide!

Les travaux importants inscrits au budget 2011 ont été menés à bien, que ce soit la rénovation intérieure, complète, du bâtiment de l'ancienne Poste ou de la réfection de deux classes à l'école primaire. En outre, l'orage de grêle du mois de juillet a engendré des dégâts importants sur les bâtiments communaux ; il a fallu procéder aux réparations couvertes, en partie, par les assurances.

Pour être en règle avec la loi, nous avons dû avoir recours au « diagnostic handicapé ». Non seulement l'étude génère un coût relativement important, mais nous sommes contraints d'effectuer certaines mises aux normes qui peuvent être, heureusement, réparties sur plusieurs exercices.

L'Etat Civil a enregistré, en 2011, 6 naissances, 2 mariages, 2 décès.

Nous accueillons, avec joie, les 6 petits Saint-Ennemonnais et félicitons leurs parents ; tous nos vœux de bonheur aux deux nouveaux couples. Notre sympathie va aux familles endeuillées.

Je remercie Monsieur et Madame Jean SENNEPIN qui ont offert le sapin de Noël, lequel a trouvé sa place à la salle des fêtes. Remerciements et félicitations aux personnes qui ont été sélectionnées par le jury des « maisons fleuries » ou qui participent au fleurissement et à celles qui ont illuminé leurs maisons à l'occasion des fêtes de fin d'année. Elles contribuent à l'embellissement de notre petite commune.

La cérémonie des vœux se déroulera le mercredi 28 Décembre, à 19 heures, à la salle des fêtes. La population est cordialement invitée à y participer ; les nouveaux habitants seront aussi les bienvenus.

Que l'année 2012 vous apporte le bonheur, la joie, la santé, la sérénité : ce sont les vœux que mes collègues du Conseil Municipal et moi-même formons à l'intention de tous. J.C. LEFEBVRE

Etat Civil



NAISSANCES

Aimery Marie-Amelin Antoine d'ARGENT de DEUX FONTAINES, 5 Juillet 2011 « Les Danguis »

Enzo PRUNEAU -- GUILLAUME, 8 Novembre 2011 - 12, Place Charles de Gaulle.



MARIAGES



le 9 Juillet 2011,

Michaël DILLE et Isabelle HARRAULT

7, Rue de Banville.

le 26 Novembre 2011,

Jérôme BRUNET et Laetitia MONESI

3, Clos du Colombier.





DECES

Thérèse GADAT, née DAGOT, 68 ans, le 17 Août 2011 « Les Bruyères Mandets ».

Recensement de la population

Enquête de recensement de 2012

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cette année, vous allez être recensé(e).

Le recensement se déroulera du **19 janvier au 18 février 2012**. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. **Votre participation est essentielle et obligatoire.**

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Vos réponses resteront **confidentielles**. Elles sont **protégées par la loi**. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements. Visa n° 2009A001EC du ministre chargé de l'Économie, valable de 2009 à 2013.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

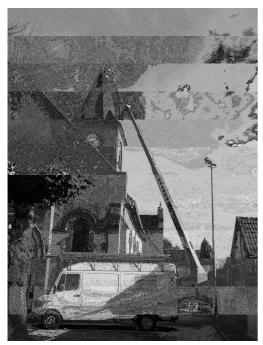
Imprimé n° 40 Communes de moins de 10 000 habitants







Travaux suite à la grêle



L'orage de grêle de Juillet a occasionné des dégâts sur les bâtiments communaux et, notamment, sur le clocher, ce qui a nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée pour effectuer les réparations.

Une facture qui s'élève à **9.663,68 € TTC**.





Pour les mêmes raisons, les volets roulants de la Salle des Fêtes, de l'ancienne Poste, des écoles, de la garderie, de la cantine, de la mairie, de l'ancienne école maternelle ont dû être changés, ce qui a représenté une dépense de **7.490,54** € **TTC**. La toiture de la sacristie a également été réparée, pour un montant de **1.252,81** € **TTC**. Heureusement, la participation des assurances atténue la charge pour la commune!







Classe Séverine Bouchut

Classe Pascale Coudert

D'importants travaux ont été réalisés dans le bâtiment de l'ancienne Poste complètement transformée en logement agréable (coût total : 69.021,38€ TTC.)

Subventions accordées par le Conseil Général (9.414€), la Communauté d'Agglomération (2.500€) et la sénatrice Mireille CHURCH (5.000€) sur sa réserve parlementaire. Deux salles de classe ont été rénovées au cours des grandes vacances (dépense totale : 17.696,33€ TTC);

Subvention de l'Etat au titre de **D**otation d'**E**quipement des **T**erritoires **R**uraux (4.289€).

Pêle-mêle



Concours de labours des jeunes - 6 Août









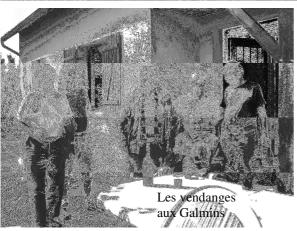
Rentrée des Classes

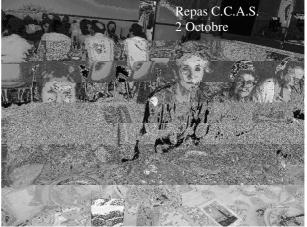
5 Septembre

Primaire

Maternelle







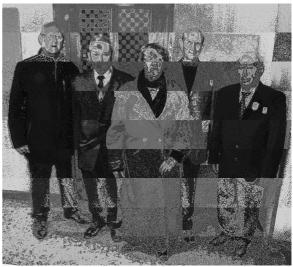
Page6

Têle-mêle (suite)











Le 11 Novembre dernier, trois « C.A.T.M », Louis Bermann, René Dutartre et Auguste Gadat ont reçu, des mains de Monsieur le Maire, la médaille d'Honneur de Porte-drapeau, en présence de la Présidente de la section locale, Bernadette Pindon et du délégué cantonal Jean Courroux. Une assistance nombreuse était présente près du monument aux morts et la participation des enfants, accompagnés des enseignantes, a été fort appréciée surtout lors de l'interprétation de « La Marseillaise ». Que tous soient remerciés !



Page7

La lettre E R D F



|||||||||| UNE OBLIGATION LEGALE

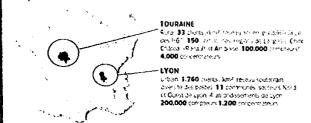
La modernisation des compteurs électriques est une obligation légale imposée par La Commission Européenne. Dans une directive de 2009, Bruxelles impose en effet que 80% des compteurs soient « intelligents » en 2020.

|||||||||| LE PROGRAMME LINKY

Le programme « Linky » d'ERDF, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, vise à développer des « compteurs évolués communicants », qui permettront d'améliorer l'information des consommateurs et la qualité du service rendu, de favoriser les actions de maîtrise de la demande d'électricité et de réduire les émissions de CO2

Le programme Linky en est aujourd'hui à un stade d'expérimentation, avec le déploiement de 300 000 compteurs à Lyon et dans la région de Tours. Cette toute première phase a débuté en mars 2010 et s'achèvera au 1^{er} semestre 2011.

Comme le prévoit le décret, la généralisation des compteurs évolués, ainsi que les spécialisations techniques du compteur, seront décidées par le Gouvernement, et ce, seulement à l'issue de la phase d'expérimentation.



||||||||||| QU'EST-CE-LINKY?

La modernisation de ces compteurs tient à leur capacité à transmettre et recevoir des informations à distance. Ils ont pour double objectif de faire réaliser des économies d'énergie aux clients, aux fournisseurs et aux producteurs, et d'améliorer l'efficacité d'ERDF.

Ce dispositif repose sur 5 éléments principaux :

- Le compteur communicant Linky
- Le concentrateur, situé dans les postes électriques, qui interroge les compteurs, traite et stocke les informations qu'il reçoit avant de les transmettre au système automatisé.
- Le système d'information central qui reçoit les demandes de la part des systèmes d'information interne d'ERDF, et les traite via un système automatisé.
- Le réseau de communication local qui permet les échanges d'informations entre les compteurs communicants et les concentrateurs.
- Le réseau de communication étendu qui permet la communication entre les concentrateurs et le système d'information central.

||||||||||| LINKY: QUELS AVANTAGES?

Les avantages pour les autorités concédantes :

L'amélioration de la qualité du service rendu sur la concession et la modernisation de leur patrimoine

Les avantages pour les producteurs :

Une meilleure maîtrise des pointes de consommation et une simplification de l'installation du photovoltaïque avec un compteur unique qui enregistre à la fois les index de production et de consommation.

Les avantages pour les fournisseurs :

- Une meilleure fiabilité des données qui devrait permettre de diminuer les réclamations éventuelles des clients.
- Un système de comptage évolué qui devrait permettre de diminuer les fraudes.
- L'apport de nouveaux éléments de comptage nécessaires à la contribution d'offres et de services diversifiés.

Les avantages pour les gestionnaires de réseaux

- L'optimisation du développement du réseau et la diminution de ses pertes grâce à une meilleure connaissance des flux d'énergie.
- Le suivi permanent de la qualité de fourniture d'électricité.
- La détection au plus près des incidents qui surviennent sur le réseau électrique basse tension et des délais d'interventions réduits.

La diminution des coûts de gestion grâce, notamment, au traitement à distance de nombreuses opérations qui nécessitent actuellément le déplacement d'un agent.

Les avantages pour les clients :

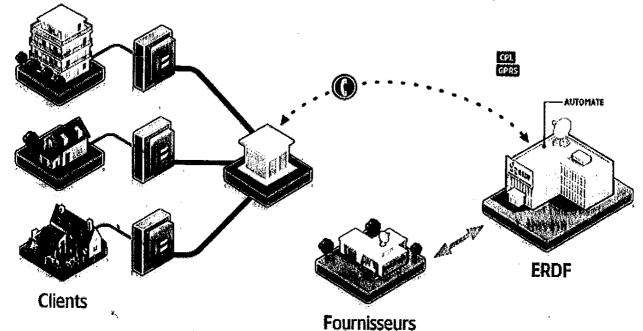
- Les clients recevront des factures sur la base de consommations réelles (plus de la consommation estimée).
- Ils ne seront plus contraints d'être présents lors des petites interventions: mise en service, changement de puissance, changement de tarif. Ces interventions seront réalisées à distance plus rapidement car les compteurs seront en liaison directe avec le centre de supervision ERDF. Dès lors, le délai sera ramené de 5 jours à 24 heures maximum.
- Le suivi permanent de la qualité de fourniture d'électricité.
- Ils pourront bénéficier de services complémentaires (proposées par les fournisseurs).
- Ils pourront:
 - être alertés en cas de consommations excessives.

- o piloter le chauffage à distance
- o obtenir des informations instantanées (index de consommation, tarif, période tarifaire...) et les transmettre sur ordinateur.
- Les informations recueillies par le compteur sur le comportement du réseau basse tension vont permettre d'intervenir plus vite en cas de panne et d'éviter des subventions chez les clients.

ERDF s'est rapprochée de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés) et garantit ainsi la protection des informations personnelles par le cryptage de toutes les données de consommation.

Le cout de changement des 35 millions de compteurs est évalué par ERDF à 4 à 5 milliards d'euros. Ce programme fait partie des investissements de maintenance et de modernisation du réseau public de distribution d'électricité au même titre que l'enfouissement ou le renforcement de réseau. Il sera donc financé par le Tarif d'Utilisation du Réseau (TURPE).

Pour en savoir plus : linky.erdfdistribution.fr



Un système de comptage capable de transmettre des informations et de recevoir des ordres à distance

2011 : Continuité des investissements d'ERDF en Allier.

L'Allier bénéficie d'un niveau de qualité de l'électricité distribuée parmi les meilleurs en France. Conformément à ses engagements, et même si le département a été moins exposé que d'autres aux aléas climatiques de ces dernières années⁽¹⁾, ERDF va maintenir en 2011, un fort niveau d'investissements sur les réseaux publics de distribution d'électricité de l'Allier pour maintenir la fiabilité de desserte au meilleur niveau. Ainsi, plus de 18 millions d'euros de travaux sont programmées cette année. Ceux-ci porteront sur la protection de l'environnement et principalement sur le renforcement des réseaux et de la qualité de desserte. Ainsi, la modernisation des 20 postes source HTB/HTA du département sera poursuivie, 76 kilomètres de réseaux aériens moyenne tension (HTA – 15/20 kV) seront enfouis et des opportunités de coordination sur les travaux de voiries seront exploitées pour renouvelées les voies câbles souterrains à isolant papier. La réduction des réseaux aériens basse tension fils nus va permettre de garantir la fiabilité de la desserte en énergle électrique des habitants de l'Allier.

(1)Lors de la tempête Xynthia du 27 février 2010, moins de 10 000 clients de l'Allier mais 330 000 sur les régions Auvergne Centre Limousin ont été impactés. Tous ont été réalimentés dans la journée du 28 février 2010.

(2)De même, les chutes de neige survenues fin 2010, aucune avarie importante n'a été déplorée sur le département de l'Allier

| | Agenda 2012 | | | | |
|-----------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--|--|
| Janvier | 08 18 | Saint-Ennemond Sportif Club des Aînés | Loto Assemblée Générale | | |
| Février | 12 19 25 | Club des Aînés <i>Privé</i> Comité des Fêtes | Loto Dîner dansant | | |
| Mars | 04 17 25 | ACPG-CATM et Veuves Amicale Laïque Gym | Réunion cantonale Paëlla Loto | | |
| Avril | 07 09 15 28 - 29 | Amicale Laïque Saint-Ennemond Sportif Club des Jeunes <i>Privé</i> | Soirée Théâtre Tournoi de sixte Loto | | |
| Mai | 06 08 13 26 - 27 | Comité des Fêtes Joyeux Lurons Amicale Laïque <i>Privé</i> | Loto Vide-greniers Journée « Plein Air » | | |
| Juin | 10 16 - 17 23 30 | Club des Aînés Privé Saint-Ennemond Sportif Amicale Laïque | Portes ouvertes Assemblée Générale et méchoui Fête des Ecoles | | |
| Juillet | 1er 07 - 08 14 21 - 22 28 - 29 | Comité des Fêtes Privé Inter société Privé Privé | Loto Méchoui | | |
| Août | 04 - 05- 06 25 | Comité des Fêtes Saint-Ennemond Sportif | Fête Patronale de Saint-Laurent Tournoi des Commerçants | | |
| Septembre | 1er - 02 08 09 23 30 | Privé Amicale Laïque Comité des Fêtes Club des Jeunes C.C.A.S. | Pétanque Loto Loto Repas | | |
| Octobre | 07 07 28 | Amicale Laïque Club des Aînés Saint-Ennemond Sportif | Assemblée Générale Loto Loto | | |
| Novembre | 04 11 25 | Club des Aînés Comité des Fêtes Amicale Laïque | Poule au Riz Loto Loto | | |
| Décembre | 02 09 15 22 | Club des Aînés ACPG-CATM et Veuves <i>Privé</i> Inter société | Repas de fin d'année Loto Noël enfants | | |

Vous auriez aimé louer la salle des fêtes à une date qui est déjà réservée ? Assurez-vous auprès du secrétariat de mairie que les demandes de locations figurant sur l'agenda n'ont pas été annulées à postériori!

Environnement



Le ramassage des ordures ménagères est assuré sur toute la commune (bourg et campagne)

chaque mardi, à partir de 6 heures.



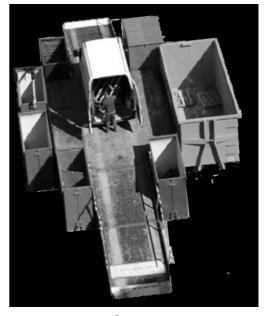
Déchetterie mobile : 2 Mai et 3 Octobre 2012 Rue de la Paix, près du monument aux morts.

Déchetterie fixe à LA CHAPELLE AUX CHASSES

POINT PROPRE:

Direction Lucenay les Aix, à la sortie du Bourg.

Enlèvement des épaves automobiles : 15 Février et 27 Juin 2012 S'inscrire préalablement en mairie en apportant la carte grise du, ou des véhicules.



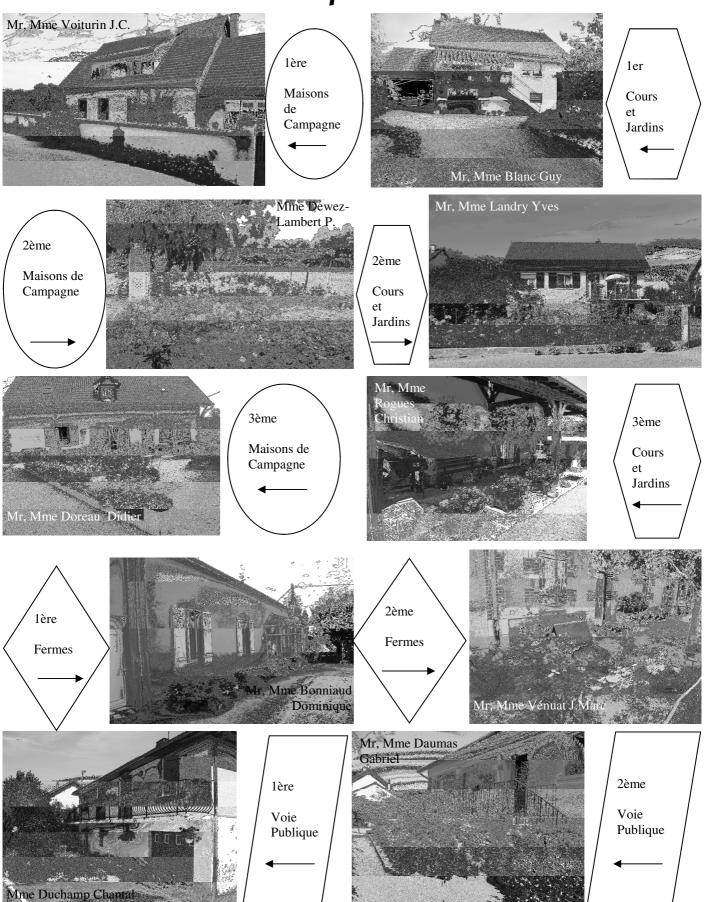


RAPPEL : Ne vous débarrassez pas de vos ordures ménagères, objets divers, déchets verts.....n'importe où, alors qu'il existe des moyens mis à votre disposition pour cela.

FAISONS PREUVE DE CIVISME - RESPECTONS LA NATURE!

Dans le cadre du « diagnostic handicapé » qui a été réalisé dernièrement, il est préconisé aux propriétaires de véhicules qui sont amenés à stationner sur les trottoirs de ne pas gêner le passage éventuel de fauteuils roulants ; un espace d'au moins 1,40 m doit être disponible! Là où les trottoirs ne sont pas assez larges, une matérialisation sur la chaussée est prévue dans un avenir prochain.

Maisons fleuries 2011



Page I2

L'Ecole

L'effectif, à la rentrée de septembre 2011, se montait à 81 élèves. Sauf modifications, il sera de 85 élèves à la rentrée de janvier 2012.

Classe de Cécile COULON: 3 « Toute petite section »

5 « Petite section » 8 « Moyenne section »

Classe de Séverine BOUCHUT: 16 « Grande section »

7 CP

Classe de Danielle LESPINGAL: 8 CE1

11 CE2

Classe de Pascale COUDERT: 16 CM1

11 CM2



Représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole :

- DUTET Fabienne,
- GEBEL Laure,
- VERNAUDON Céline.

L'Amicale Laïque en sommeil

Suite à la démission, pour diverses raisons, d'une grande partie de l'Amicale Laïque, des difficultés à retrouver des membres, nous avons décidé de mettre notre association en sommeil pour quelques mois.

Si nous ne retrouvons pas quelques personnes, l'association sera dissoute au cours de l'année 2012.

Alors, venez nous rejoindre!

Didier CONTOUX

Bureau:

- Président : Didier CONTOUX ;
- Vice-présidente : Aurore DELOST ;
- Trésorier : Eric GARNIER :
- Adjointe: Brigitte REDERSDORFF;
- Secrétaire : Céline VERNAUDON ;
- Adjointe : Fabienne DUTET.



ERDF communique Elagage: mode d'emploi

Les dégâts occasionnés par les tempêtes hivernales ont montré l'importance d'un élagage régulier des arbres à proximité des lignes électriques. L'élagage relève de la responsabilité du propriétaire :

- En domaine privé, si l'arbre déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique (art.24 du décret du 14 mars 1965 CH.IV)
- En domaine privé ou public, si le propriétaire, lors de la plantation de l'arbre, n'a pas respecté les distances réglementaires par rapport à une ligne (NF CII-201)

En dehors de ces deux cas spécifiques, pour toute ligne située en domaine privé ou public, ERDF assure l'élagage des arbres.

ZONES D'ELAGAGE ET DISTANCES MINIMALES

Trouée d'élagage : couloir ou tranchée de déboisement réalisée à l'occasion de la construction de la ligne électrique. Il est formellement déconseillé de replanter des arbres dans une tranchée de déboisement

Distance d'étêtage des arbres situés en zone 1 au-dessous de la ligne dans la trouée d'élagage :

- 3 m sous une ligne haute tension (HTA 20 kV),
- 2 m sous une ligne basse tension (BTA 400 V).

Distance d'élagage des branches situées en zones **2** et **3**, issues d'arbres dont les troncs sont plantés en dehors de la zone d'élagage :

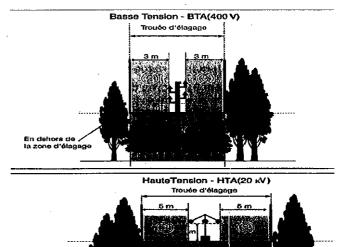
- 5m par rapport à une ligne haute tension,
- 3m par rapport à une ligne basse tension.

QUELLES DÉMARCHES?

- Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'entretien à proximité des lignes électriques doit en faire la demande écrite (Demande de Renseignement) auprès d'ERDF, Bureau d'exploitation de l'Allier, 64 rue des Pêcheurs, 03000 MOULINS à l'aide du document Cerfa n°90-0188.
- ERDF analyse cette demande et informe des dangers et de l'obligation pour le propriétaire ou l'élagueur de lui adresser, avant toute intervention, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT Réf Cerfa n°90-0189).
- Lorsque le propriétaire souhaite passer à la phase opérationnelle, il transmet à ERDF sa DICT.
 ERDF informe alors le propriétaire des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation des travaux.

ELAGUER SOI-MÊME?

- Le propriétaire doit réaliser les travaux sous certaines conditions bien précises.
- Aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'ERDF. En cas d'accident ou incident électrique dû au non respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'ERDF pourrait être dégagée.
- ERDF recommande de faire réaliser les travaux d'entretien lourds par des entreprises spécialisées. Les propriétaires ne peuvent les réaliser que s'ils remplissent les mêmes conditions. Le travail en hauteur doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière.



LE SAVIEZ-VOUS?

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, ERDF engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. Coût moyen des dégâts à la charge des propriétaires d'arbres : 6 000 €

CONSEILS

Conseil n°1: Aux abords des lignes, plantez dans le respect des distances à respecter.

Conseil n²: Vérifiez auprès de votre assureur que votre responsabilité civile est bien prise en compte dans votre contrat, en cas de dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes propriétaires.

Artisans, commerçants, entreprises

| | <u> </u> | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BAILLON Franck Maçonnerie Générale « Les Renardières » Tél/fax 04 70 42 19 70 | Ets BARBOT Ambulance - Taxi 20, Rue du Bourbonnais 04 70 42 10 00 03 86 30 53 80 | Assistance Informatique & Internet à domicile Conseil d'achat - Assemblage Installation Configuration - Dépannage Robert CHEVET « Moux » 04 70 42 13 17 . 06 65 50 46 22 |
| Christophe COUTURIER Entretien - Dépannage Chauffage 2, « Les Pérards » 04 70 44 47 73 06 83 41 18 93 | EURL DAUMAS Plomberie - Electricité - Sanitaire 58380 LUCENAY LES AIX 03 86 30 54 95 | DECOSTYLE Plâtrerie - Peinture « Les Pérards » 04 70 42 18 46 |
| Laurent DELOST PLAQUE DE PLÂTRE, ISOLATION, PEINTURE 58380 LUCENAY LES AIX 04 70 42 18 10 | Antonio DI NUNZIO Architecte DPLG « Les Billauds » 04 70 42 16 35 06 08 83 07 26 | ELEVAGE DU DOMAINE DES MANDETS Silky Terrier - Terrier Brésilien Berger Allemand - Berger Australien « Les Bruyères Mandets » 04 70 42 14 41 carlos.ekstrom@wanadoo.fr ledomainedesmandets-chiens-de-France.com |
| L'ENTREPOTES Epicerie - Bar - Restaurant Dépôt de pain Relais « Poste » 7 bis, Rue du Bourbonnais 04 70 42 13 90 | LES FACADIERS REUNIS Enduit de Façades Neuf et Rénovation Lucenay les Aix 03 86 30 52 50 St Ennemond 06 76 66 58 86 | Patrick GENOUX Coiffeur à domicile 3, Rue Jean Moulin 04 70 42 14 69 06 84 53 95 93 |
| Jean-François JEANTY Plomberie - Chauffage Couverture - Zinguerie 04 70 42 15 18 06 89 63 56 50 | ETS LEROUX Maçonnerie 10, « Les Pérards » 04 70 42 11 02 | Piscines MAGILINE Luc de DREUILLE 92, Rue de Lyon 03000 MOULINS 04 70 20 00 84 |
| Agence de création de Site Web Créez votre propre site internet David PAYET Création et gestion de site 14, Place Charles de Gaulle 06 83 88 88 94 tohorq@gmail.com | TB ARMES J.Jacques et Françoise TRONCY Tout pour la chasse et le tir 3, Rue de Bourgogne 03000 MOULINS 04 70 44 78 70 | Laurent VENIAT Boucherie - Charcuterie 3, Rue du Bourbonnais 04 70 42 11 43 |
| | E. C. A. Philippe GAUCHER Electricité, Détecteur de fumée Pose antennes, Installation TNT « Les Péronnins » 06 15 99 00 82 – 06 29 82 31 29 | |
| Faite | -leur confic | nce ! |

MAIRIE

19, rue de Banville 03400 SAINT- ENNEMOND TEL: 04 70 42 10 08 - FAX: 04 70 42 18 15

 $\label{lem:mairie-de-st-ennemond} \ensuremath{\texttt{E}} \text{mairie-de-st-ennemond}. \\ \text{for all : www.saint-ennemond.fr}$

Horaires d'ouverture au public :

lundi, mardi, mercredi, jeudi : 08 h 30 à 12 h 30 - vendredi : 08 h 30 à 12 h 30 / 14 h à 18 h SECRETARIAT FERME DU 26 DECEMBRE 2011 AU 2 JANVIER 2012 INCLUS

BIBLIOTHEQUE POUR TOUS

(Dans la cour de l'école Primaire)

Horaires d'ouverture Mardi et vendredi : 16 h 00 à 16 h 45

Pendant les vacances scolaires, uniquement le vendredi : 16 h 30 à 17 h 30



Téléphones utiles :

| Jean Claude LEFEBVRE | 04 70 42 11 25 06 07 80 43 09 |
|----------------------|----------------------------------|
| Christian JACQUELIN | 04 70 42 14 21 06 61 97 04 94 |
| Jean Jacques LAGNEAU | 04 70 42 60 41 06 81 99 33 04 |
| Pierre VENIAT | 04 70 42 11 14 06 33 13 07 30 |
| Eric GARNIER | 04 70 42 18 59 06 33 20 39 19 |
| Chantal AUDIN | 04 70 42 13 55 |
| Julie CANOEN | 04 70 42 19 88 |
| Stéphane CROS | 06 33 25 41 51 |
| Marc DEPOIL | 04 70 42 13 72 |
| Luc de DREUILLE | 04 70 42 13 11 |
| Jean-Pierre DUBOST | 04 70 42 13 10 |
| Michel GAUDRY | 04 70 42 13 53 |
| Corinne MORIZOT | 04 70 42 19 85 |
| Frédéric PUZENAT | 04 70 42 11 68 |
| Monique VARIGNIER | 04 70 42 15 07 |
| | |

PAIN - EPICERIE - RELAIS POSTE

Multi service « L'Entrepotes » 7 bis, Rue du Bourbonnais du mardi au vendredi de 6h45 à 13h L'après-midi, de 15h30 à 19h, sauf lundi & mercredi samedi 7h30 à 12h et 15h30 à 19h. Dimanche 7h30 à 13h **RESTAURANT**: du mardi au samedi, de 11h45 à 14h Le soir, sauf lundi & mercredi, à partir de 19h.

AMLAPS

Association des Médecins Libéraux de l'Allier pour la Permanence des Soins.

Pour obtenir le médecin d'astreinte de votre secteur, vous devez composer le 04 70 48 57 87

Le n° 15 est uniquement réservé aux urgences.

| Ecole Maternelle 23, Rue de Banville | 04 70 48 95 12 |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Ecole Primaire et Garderie 21, Rue de Banville | 09 77 37 27 13 |
| Salle des Fêtes | 04 70 42 14 88 |
| Communauté d'Agglomération de Moulins | 04 70 48 54 54 |
| Paroisse ND du Bourbonnais Abbé Jean-François DIOUF | 04 70 20 57 77 06 70 24 83 70 |
| Dr Bogdan-Lupulescu (Lucenay) | 03 86 30 70 57 |
| Dr Jaillet (Lucenay) | 03 86 30 51 66 |
| Dr Julien (Dornes) | 03 86 50 60 99 |
| Dr Vincent (Dornes) | 03 86 50 05 24 |
| Ambulance BARBOT Taxi BARBOT | 04 70 42 10 00 03 86 30 53 80 |
| Centre Transfusion Sanguine | 04 70 35 77 00 |
| POMPIERS | 18 |
| SAMU | 15 |
| GENDARMERIE | 17 |
| CENTRE ANTI-POISONS | 04 70 35 77 77 |
| Urgence SIAEP (Eau) | 04 70 46 81 98 |
| EDF (Dépannage) | 0 810 333 003 |